



Lettre d'information n°24 - février 2026

A la UNE

Session 2025 des concours nationaux : Une modernisation des recrutements au service de l'attractivité de la fonction publique hospitalière



La session 2025 constitue une nouvelle étape dans le processus de modernisation des dispositifs de recrutement des corps de direction et d'attachés ainsi que des corps de médecins gérés par le CNG.

Les réformes conduites sur les concours administratifs et les épreuves de vérification des connaissances (EVC) traduisent la volonté du CNG de garantir un haut niveau d'exigence tout en renforçant l'accessibilité et l'attractivité de ces procédures au service du système de santé.

Cette évolution confirme les effets positifs de la rénovation des épreuves, engagée dans le cadre des arrêtés du 19 juin 2024, ainsi que de la politique volontariste menée depuis plusieurs années afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité de ces métiers.

Alignement des épreuves avec les concours de la haute fonction publique

Ainsi, le format des nouvelles épreuves est désormais aligné sur celui des autres concours d'accès à la haute fonction publique (INSP, ENM, INET), notamment à travers :

- la réduction du nombre d'épreuves optionnelles, tant à l'admissibilité qu'à l'admission ;
- la modulation des coefficients des épreuves d'admissibilité ;
- la généralisation de l'épreuve d'entretien collectif pour l'ensemble des concours de directeurs (directeur d'hôpital, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur des soins), conformément aux standards en vigueur pour les autres concours de la haute fonction publique.

Des chiffres encourageants pour les concours administratifs

Les concours administratifs de la session 2025 enregistrent une hausse significative des candidatures :

- Directeurs d'hôpital (DH)

- 927 inscrits (+76 % par rapport à 2021)
 - 493 candidats présents (+7 % par rapport à 2024)
 - 108 postes ont été pourvus à l'issu des épreuves, soit 83% des postes ouverts.
- **Directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (DESSMS)**
 - 619 inscrits
 - 317 candidats présents (+35 % depuis 2021), soit une hausse de 9 % des présents.
 - 141 postes ont été pourvus à l'issu des épreuves, soit 100% des postes ouverts.
- **Directeurs des soins (DDS)**
 - Stabilisation des effectifs avec 136 inscrits, dont 124 candidats présents
 - 62 postes ont été pourvus soit 73% des postes ouverts.
- **Attachés d'administration hospitalière (AAH)**
 - 430 candidats inscrits, traduisant une progression marquée des inscriptions, portée par la réforme rapprochant ces concours des épreuves des IRA ;
 - 221 candidats présents aux épreuves, soit une hausse de 74 %
 - 86 postes ont été pourvus soit 72% des postes ouverts.

Cette dynamique se reflète également dans les résultats d'admission : en moyenne, la proportion de candidats admis progresse de plus de 15,5 % par rapport à la session précédente.

Des résultats particulièrement significatifs sont observés pour les concours de **directeur des soins** (+51 % d'admis), d'**attaché d'administration hospitalière** (+43 % d'admis).

Ces résultats confirment l'impact positif des campagnes de communication et des webinaires organisés par le CNG depuis 2023, qui contribuent à renforcer l'attractivité de ces métiers essentiels à la fonction publique hospitalière.

Des évolutions concrètes en faveur de l'accessibilité

La rénovation des épreuves sur ces concours administratifs engagée en 2024 a permis de moderniser leur contenu, leur structure et leurs coefficients afin de mieux valoriser les compétences managériales et stratégiques attendues des candidats.

Pour la session 2025 :

- un nouveau centre d'épreuves d'admissibilité a été ouvert en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- les épreuves du concours de directeur des soins sont désormais organisées sur sept sites (Paris-Rungis, Rennes, Toulouse, Marseille, Lyon, Martinique et La Réunion), afin de faciliter la participation des candidats.

Les épreuves de vérification des connaissances (EVC) : deux nouvelles voies d'accès

La session 2025 des épreuves de vérification des connaissances introduit deux voies distinctes :

- une **voie interne**, ouverte aux praticiens ayant exercé en France au moins deux ans au cours des trois dernières années ;
- une **voie externe**, destinée aux candidats ne disposant pas d'une expérience préalable en établissement français.

Au total, **12 115 candidats** ont déposé un dossier, répartis comme suit :

- 3 069 candidats pour la voie interne (4 000 postes ouverts, dans 4 professions et 52 spécialités) ;
- 9 046 candidats pour la voie externe (400 postes ouverts, dans 12 spécialités de médecine).

Si le nombre de postes ouverts a progressé de 10 %, le volume global des inscriptions recule de 43 %, traduisant une phase de régulation après plusieurs années de forte croissance.

Les épreuves se déroulent entre **décembre 2025 et février 2026**, avec une publication des résultats prévue en **mars 2026**.

De nouvelles perspectives pour les candidats d'outre-mer au concours de l'internat en médecine

Enfin, un arrêté du **19 septembre 2025** ouvre désormais des centres d'épreuves ultramarins (Martinique, Guadeloupe et La Réunion) pour les épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine pour l'année universitaire **2026-2027**.

Cette mesure illustre l'engagement du CNG en faveur d'une **égalité d'accès aux concours sur l'ensemble du territoire**.

Le mentorat : une nouvelle démarche d'accompagnement complémentaire aux dispositifs de coaching et développement professionnel du CNG.



Lancé en 2022, le programme de **mentorat** rencontre un succès croissant : mentors comme mentorés le plébiscitent.

Il s'impose désormais comme un véritable levier d'accompagnement professionnel, d'entraide et de montée en compétences au cœur de la communauté managériale hospitalière.

Le mentorat est une démarche d'accompagnement « gagnant-gagnant » qui vise notamment au décroisement, à la cohésion interne, au renforcement de l'attractivité et de la fidélisation, et au développement de la solidarité intergénérationnelle. L'édition 2026-2027 est en cours de préparation !

L'objectif

Accompagner un(e) jeune directeur(trice) sortant d'école dans ses premiers pas, partager des expériences de terrain, offrir un espace de recul et contribuer à renforcer la confiance et la qualité du management au sein des établissements.

Profil des Mentors

- DH et D3S : avoir au moins 15 ans d'expérience dans le métier de directeurs et avoir occupé au moins 2 postes différents.
- DS : au moins 8 ans d'expérience et avoir occupé au moins 2 postes différents.
- Être actuellement en poste au sein de la FPH.

Durée du dispositif

Il s'étend sur une année, rythmé par trois grands temps forts collectifs : journée de lancement le **14 avril 2026**. Une séquence de travail à mi-étape en distanciel en fin d'année 2026 sera organisée, la journée de clôture de la promotion en **mars 2027**.

Environ 8 entretiens individuels mentor/mentoré (présentiel/distanciel) pendant la durée du dispositif.

Cadre

Le mentorat s'appuie sur un cadre structuré et solide, tout en favorisant une relation personnalisée et bienveillante. Les coachs du CNG formés à l'ingénierie en mentorat demeurent à disposition des mentors, si besoin était, tout au long du dispositif.

Points clés du mentorat

- Une relation fondée sur l'échange mutuel et la confiance partagée entre deux professionnels, l'un plus expérimenté au début (Mentor) et l'autre en quête d'évolution (Mentoré).
- Deux professionnels qui exercent dans le même domaine et partagent une expérience de travail et la volonté de mener cette démarche.
- Le Mentor offre au Mentoré un soutien en lui transmettant son expérience, des manières d'agir et en lui prodiguant des conseils, dans le but de l'aider à progresser dans sa carrière, faire aboutir un projet, gagner en compétences.
- Le Mentorat est piloté par des coachs formés à l'ingénierie en mentorat qui assurent le bon fonctionnement du processus.

👉 Toutes les informations pratiques sont disponibles sur le site du CNG.

Vous souhaitez des informations complémentaires : contactez-nous sur cng-mentorat@sante.gouv.fr

L'actualité CNG des directeurs

Les élections professionnelles des directeurs



Le 10 décembre prochain se tiendront les élections des nouveaux représentants des corps de direction. Le bon déroulement des opérations électorales **se travaille dès à présent**, par la qualité des informations échangées entre le CNG, les établissements de la FPH et les directeurs.

Ces élections seront un succès si deux conditions sont remplies :

- Les coordonnées des directeurs sont correctement actualisées
- Les listes électorales sont exhaustives et à jour

L'atteinte de ces deux objectifs suppose la vigilance de tous :

- **En premier lieu des électeurs eux-mêmes et donc de tous les directeurs** (D3S, DH et DS) : il y a 4 ans, le CNG avait transmis les identifiants de connexion à la plateforme de vote par voie postale. En 2026, il semble raisonnable d'espérer organiser des élections totalement dématérialisées ! A cette fin, le préalable incontournable est que chacun se rende sur son compte SAGA (www.saga.cng.sante.fr) pour vérifier, et si besoin actualiser, ses coordonnées : courriers électroniques, téléphones mais aussi « question challenge » pour laquelle une rubrique a été spécialement développée dans SAGA (image ci-dessous). N'hésitez pas à vous rendre sur SAGA dès la lecture de cet article achevée ! Au-delà des élections, l'accès à SAGA est un incontournable pour récupérer vos arrêtés et vos évaluations...
- **Des chefs d'établissement** : un message comportant un lien vers une courte enquête en ligne leur est adressé en ce début d'année. Merci d'y être attentifs. L'enquête comporte deux demandes :
- **La désignation d'un correspondant** « élections des directeurs » qui sera l'interlocuteur du CNG pendant toute cette année électorale. Lorsqu'une direction commune est constituée, la désignation d'un correspondant unique est requise.

- **Le recensement des directeurs contractuels**, électeurs au comité consultatif national (CCN). Non gérés par le CNG, ils doivent faire l'objet d'un recensement afin de les intégrer aux listes électorales. Une notice explicative, jointe au message, aidera les établissements à identifier les agents contractuels qui doivent faire l'objet du recensement. Les réponses des établissements sont attendues avant le **lundi 16 mars prochain**.

Accédez à l'enquête en ligne

Réforme du statut des directeurs d'hôpital (DH)



Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de la réforme du statut des DH, vous trouverez **ici un document de synthèse** présentant une analyse des principaux textes relatifs à la **réforme du statut des DH et des emplois supérieurs** ainsi que leurs impacts sur votre parcours professionnel.

Ce document a pour objectif d'offrir une lecture claire des changements à venir et de leurs effets sur la carrière des directeurs d'hôpital.

Des ressources complémentaires mises à disposition

Ce premier document a été complété et continuera de l'être par plusieurs dispositifs d'accompagnement :

- Dans ce cadre, plusieurs webinaires d'information ont été organisés. Un premier temps d'échange s'est tenu début décembre à destination des chefs d'établissement, au cours duquel les équipes du CNG ont répondu aux questions sur la mise en œuvre de la réforme.

D'autres rendez-vous ont ensuite été proposés, et continueront de l'être, en fonction de la parution des textes précisant les conditions de mise en œuvre de la réforme :

- un webinar d'information sur la réforme du statut des directeurs d'hôpital s'est tenu le 16 février 2026 ([replay disponible](#)) ;
- un webinar spécifiquement destiné aux agences régionales de santé (ARS) a eu lieu le 19 février 2026 ([replay disponible](#)).
- Un **guide** présentant la réforme dans l'ensemble de ses aspects (statutaires, indiciaires, organisationnels, etc.) ;
- Une **FAQ** régulièrement actualisée ;
- Une **adresse mail dédiée** pour le traitement de vos questions individuelles : cng-reforme-dgd@sante.gouv.fr

L'ensemble de ces ressources est accessible sur cette page, rubrique « **Réforme du statut des directeurs d'hôpital (DH)** ».

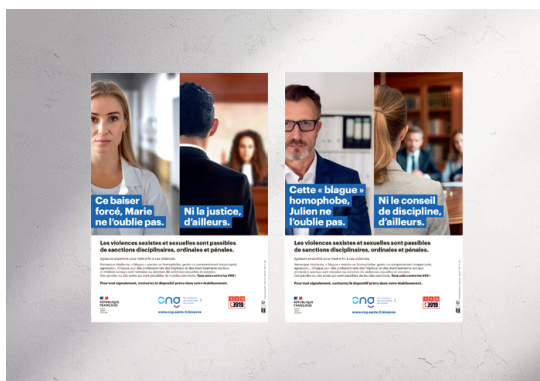
Avancement des travaux en cours

Le CNG a été mobilisé pour la **production des arrêtés de reclassement (grade et indice)** :

- qui ont été notifiés **au mois de janvier 2026** pour les emplois de corps ;
- et le seront **dans un second temps** pour les emplois fonctionnels.

Par ailleurs sur le volet indemnitaire, deux instructions sont en cours de rédaction dans le cadre de groupes de travail pilotés par la DGOS réunissant le CNG et les organisations syndicales. La première instruction est destinée à prévoir les conditions de passage d'un régime indemnitaire à l'autre et notamment à arrêter les modalités de calcul de l'IFSE d'entrée dans le nouveau régime. La seconde aura pour objet de définir l'ensemble des conditions pérennes de fonctionnement de ce nouveau régime indemnitaire (classement des postes dans les groupes RIFSEEP, évolution de l'IFSE, modalité de détermination du CIA...)

Le CNG s'engage contre les violences sexistes et sexuelles



En 2019 déjà, dans un rapport de l'IFOP¹, **55 % des femmes en France déclaraient avoir été victimes de violences sexistes ou sexuelles (VSS) au cours de leur vie professionnelle et 18 % au cours des 12 derniers mois.**

Les résultats du 5^e baromètre Ipsos 2024, commandité par Donner des ELLES à la santé, sur la situation des médecins à l'hôpital sont également sans appel :

39 % des femmes médecins déclarent avoir été victimes de comportements sexistes, 29 % ont subi des propos dévalorisant leurs compétences, 26 % des remarques sur leur apparence ou leur tenue vestimentaire et 19 % des questions intrusives et répétées sur leur vie privée ou sexuelle. Enfin, selon l'enquête nationale menée à notre initiative fin 2023, **43 % des directrices et directeurs de la fonction publique hospitalière** déclarent avoir été témoins ou victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS). Plus précisément, **29 % disent avoir été victimes d'au moins une VSS au cours des trois dernières années**, dont **42 % de femmes contre 9 % d'hommes.**

Pour faire reculer ces violences, **le CNG lance une campagne nationale** avec ce message central : *« Les violences sexistes et sexuelles sont passibles de sanctions disciplinaires, ordinaires et pénales. Agissons ensemble pour mettre fin à ces violences. »*

Affiches et dépliant sont proposés aux établissements pour qu'ils les déploient dans leurs services afin d'informer, de prévenir et d'inciter chacun à agir.

En savoir plus et télécharger le kit de communication : www.cng.sante.fr/stopvss

¹ IFOP, Observatoire européen du sexisme et du harcèlement sexuel au travail, rapport pour la Fondation Jean-Jaurès et la Fondation européenne d'études progressistes), 2019.

L'actualité CNG des praticiens hospitaliers

Calendrier et modalités de recrutement des PH



Le calendrier des ouvertures de postes et des nominations de 2026 est déjà en ligne sur le site web du CNG afin de vous permettre d'anticiper vos recrutements et d'informer les praticiens désireux de s'inscrire dans cette démarche, des temps forts de l'année à venir.

Outre les **deux tours de printemps de d'automne**, **quatre ouvertures de postes en cours d'année** seront possibles afin notamment de permettre le retour de disponibilité ou de détachement.

Comme l'année dernière, **tous les arrêtés de nomination seront adressés aux établissements de façon dématérialisée, cette nouvelle organisation ayant été plébiscitée**. Nous nous engageons à les adresser avant la date de nomination, dès lors que nous aurons reçu au préalable l'ensemble des avis locaux.

Important : pour les praticiens primo-nommés, c'est-à-dire nommés pour la première fois après le concours de PH, **le CNG ne peut établir les arrêtés de classement dans l'échelon qu'après réception du procès-verbal d'installation. Ce document est déterminant** car il marque leur début de carrière effectif.

À ce titre, le CNG mettra à disposition, **à partir du 10 mars 2026**, sur son site internet, **un simulateur de classement qui permettra aux PH lauréats du concours CNPH et aux directions des affaires médicales de connaître l'échelon de classement**. Le résultat produit par le simulateur est indicatif et n'est pas opposable.

Désormais, **les fiches de poste peuvent être déposées dans Logimedh, ce que nous encourageons tous les établissements à faire**.

Enfin, et pour éviter que les PH soient durablement sans arrêté d'échelon, **il est essentiel qu'ils soient sensibles à l'obligation de déposer leurs services accomplis, pour une primo-nomination mais aussi lors d'un retour de disponibilité sur la plate-forme de démarches sociales** prévue à cet effet. A défaut il est impossible pour le CNG de communiquer quelque arrêté que ce soit.

Pour rappel, **les avis locaux, après la première année probatoire, doivent nous être communiqués dans le mois qui suit la fin des 12 mois. A défaut, le praticien n'est pas titularisé**. Ces situations ne sont pas exceptionnelles mais peuvent facilement s'améliorer !

**Calendrier des Tours de recrutement
et Fils de l'eau 2026**

Actualités managériales

Les rendez-vous du management



Depuis janvier 2024, les **RDV du management** offrent la possibilité aux professionnels hospitaliers d'échanger autour de thématiques managériales. Huit webinaires ont été diffusés dès la première saison, puis une **saison 2** a poursuivi cette dynamique avec des interventions de référence, notamment sur les solidarités RH médicales,

le parcours managers ou encore la sensibilisation aux biais de recrutement. L'ensemble des épisodes est disponible en replay sur le site du **CNG**, rubrique « *Les RDV du management* ».

Les RDV du management ont lancé leur **saison 3** avec un premier **épisode intitulé « Comment bien travailler avec son équipe de direction »**, le **mercredi 18 février de 12h30 à 14h**.

Cet épisode a été animé par **Martin Trelcat, directeur d'hôpital**, et a proposé des clés concrètes pour renforcer la coopération et l'efficacité collective des équipes de direction hospitalières. [Voir le replay.](#)

Le second webinaire aura lieu le **mercredi 8 avril, de 12h30 à 14h**. **Guillaume Couillard**, directeur délégué à la gestion et à l'organisation des soins de la Cnam, interviendra autour de son ouvrage « **L'hôpital apprenant** ».

Les rendez-vous de la mobilité



Le CNG a lancé un nouveau format de webinaire appelé les « **Rendez-vous de la mobilité** » pour présenter aux directeurs et, selon les secteurs, aux praticiens hospitaliers, les opportunités de mobilités vers les autres versants de la fonction publique. Des administrations viennent présenter leur organisation, les types de fonctions pouvant être ouvertes à une mobilité inter-versants, les profils attendus, les modalités de recrutement, les éléments de rémunération, etc.

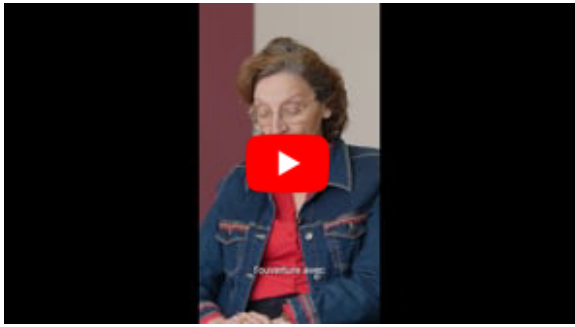
Après cinq premières éditions consacrées notamment aux ministères économiques et financiers, aux ministères sociaux, aux juridictions administratives, à l'administration pénitentiaire ou encore au corps préfectoral, la saison 2, épisode 1, consacré **aux missions à l'international, présenté par Expertise France**, aura lieu le **11 mars 2026**. Il sera animé par **Elise Angers**, responsable du Pôle d'appui technique et transversal du département Santé et **François Grimonprez**, expert au sein du département Santé.

L'épisode 2 de la saison 2, qui se déroulera le **17 mars 2026**, portera sur les **opportunités de mobilités inter-fonctions publiques à la Cour des comptes**. Il sera animé par **Sophie Catta**, conseillère référendaire en service extraordinaire et **France Thery**, déléguée mobilité carrière de la Cour des comptes.

L'ensemble des webinaires est disponible en replay sur le [site du CNG](#). Les liens d'inscription aux prochaines sessions sont relayés sur le [compte LinkedIn du CNG](#),

Le Portrait

Question : Programme de mentorat 2024-2025 : Quels bénéfices en avez-vous tiré dans votre exercice professionnel ?



Question : Je suis praticien hospitalier et je vise un nouveau poste lors du tour de recrutement 2026 : par où commencer ?

Réponse :

Le CNG organise pour 2026 les **tours de recrutement** des praticiens hospitaliers (PH) — printemps et automne — et met à disposition la liste des postes vacants.

Nous vous invitons à consulter la rubrique « [Praticiens hospitaliers / Tours de recrutement](#) » sur le site du CNG, où vous trouverez les conditions d'accès, le calendrier, les modalités de dépôt du dossier unique de candidature, et la liste des postes publiés.

AGENDA

24/02/2026 : Arrêtés de titularisation PH

25/02/2026 : Arrêtés d'avancement PH

25/02/2026 : Groupe de travail lignes directrices de gestion Directeurs

26/02/2026 : Instance collégiale DH

27/02/2026 : Arrêtés de nomination pour les postes restés vacants du tour de septembre 2026 et du fil de l'eau de septembre 2026

10/03/2026 : Comité Consultatif National Directeurs

11/03/2026 : Les RDV de la mobilité

Expertise France - groupe AFD

Missions à l'international - Elise ANGERS, responsable du Pôle d'appui technique et transversal du département Santé - François GRIMONPREZ, Expert Santé

17/03/2026 : Les RDV de la mobilité

Les opportunités de mobilités inter-fonctions publiques à la Cour des Comptes - Sophie Catta, conseillère référendaire en service extraordinaire et France Thery, déléguée mobilité carrière de la Cour des comptes.

18/03/2026 : Comité de suivi des signalement Directeurs

24/03/2026 : Arrêtés de titularisation PH

24/03/2026 : Commission Administrative Paritaire Nationale DH

25/03/2026 : Arrêtés d'avancement PH

26/03/2026 : Groupe de Travail Lignes directrices de gestion Directeurs

27/03/2026 : Arrêtés de nomination pour les postes restés vacants du tour de septembre 2026 et du fil de l'eau de septembre 2026

Connaissez-vous les numéros verts d'aide et d'accompagnement psychologique à votre disposition ?

Des numéros verts sont à votre disposition en cas de besoin d'aide et d'accompagnement psychologique urgent, disponibles 24H/24 et 7J/7 par téléphone. Ces services sont gratuits, anonymes et confidentiels.

Je suis directeur : 0 805 230 439

Vous serez mis en relation avec des psychologues cliniciens diplômés et soumis au code de déontologie de la profession pour :

- vous permettre de prendre du recul,
- vous aider à mieux cerner les éléments qui déclenchent le mal-être,
- vous aider à retrouver un meilleur équilibre,
- vous informer, orienter et accompagner vers des solutions appropriées.

Je suis médecin ou interne en médecine : 0 800 288 038*

Vous serez mis en relation avec un confrère (médecin de la commission départementale d'entraide ordinaire ou médecin d'une association régionale d'entraide), avec un psychologue clinicien, ou avec un interlocuteur formé spécifiquement pour évoquer toute difficulté financière, administrative, juridique ou autre.

*Ce numéro a été créé en 2018 par le conseil national de l'Ordre des médecins.

Je suis pharmacien ou étudiant en pharmacie : 0 800 73 69 59

Ce numéro vert, mis en place par le conseil national de l'Ordre national des pharmaciens aux côtés de l'association ADOP, permet à chaque pharmacien ou étudiant en pharmacie d'entrer en contact avec l'un des confrères bénévoles de l'association, en conservant son anonymat, pour lui exposer ses difficultés.

Suivez-nous sur
les réseaux sociaux



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit sur cng.sante.fr.

Se désinscrire
@2025 CNG